

COMMUNE DE ROUEN
2, PLACE DU GENERAL DE GAULLE
76000ROUEN

Référence dossier :

DDETS76-25-0161 = 68 654 €

VILLE DE ROUEN - Cité éducative - 9 projets déployés sur les Hauts de Rouen et Grammont Saint Sever Orléans

Affaire suivie par : Sandra BREARD-COURBÉ
Téléphone : 02 76 27 71 20

BORDEREAU D'ENVOI

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, deux exemplaires du projet de convention de subvention, à retourner signés, à l'adresse en bas de page ci-dessous.

A ce stade le projet de convention n'est pas signé par l'administration. Il n'ouvre aucun droit à subvention.
Seul l'acte attributif définitif signé des deux parties et notifié au bénéficiaire constituera un droit à subvention dans les conditions de l'article « Modalités de versement ».

Vous en souhaitant bonne réception.

CONVENTION DE SUBVENTION

Date de notification :

Référence dossier (à rappeler dans toute correspondance) :

DDETS76-25-0161 = 68 654 €

VILLE DE ROUEN - Cité éducative - 9 projets déployés sur les Hauts de Rouen et Grammont Saint Sever Orléans

VU la loi de finances initiale pour 2025 et le décret portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances

VU la loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

VU la loi modifiée n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret 2021-1947 du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations ou fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

VU le décret 2019-1416 du 20 décembre 2019 (art.5) portant organisation de la Direction générale des collectivités locales

VU le dossier de demande de subvention déposé par l'organisme bénéficiaire

Pour les aides de minimis inférieures à 750 000 € sur les 3 derniers exercices fiscaux

VU le règlement n° 2023/2832 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général

Pour les aides d'État supérieures ou égales à 750 000 € sur les 3 derniers exercices fiscaux

VU la décision du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général

L'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT) a ouvert une plateforme collaborative « La Grande Équipe ».

Créer votre compte dès à présent ! <https://acteurs.lagrandeequipe.fr>.

Vous aurez accès aux informations relatives à la politique de la ville et pourrez échanger avec les acteurs des quartiers prioritaires

Entre l'État, représenté par le préfet,

et l'organisme,

COMMUNE DE ROUEN,

2, PLACE DU GENERAL DE GAULLE 76000 ROUEN,
représenté(e) par son représentant légal, Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

N° SIRET : 217 605 401 000 17 N° Tiers Chorus : 2100034180

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : Objet et montant de la subvention

Au titre de l'exercice 2025, l'État, sur le programme budgétaire Politique de la ville, contribue financièrement pour un montant de **68 654 €** au projet d'intérêt général suivant que le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre :

Action n°1 - 00317699 - CITE EDUCATIVE - Ludotheque : 3 000 €

Le public ciblé est celui des hauts de Rouen, quartiers Grand-mare, Lombardie, Chatelet, Sapins et prochainement la rive gauche. En 2025, le projet est de développer des animations à destination des 8-25 ans et des ateliers parents/enfants. La Ludothèque est en accès libre les mercredis et samedis de 14h à 18h ainsi que les mardis et vendredis de 16h30 à 18h. Soit un total de 11h/semaine. Des soirées jeux, de 18h à 21h sont organisés tous les trimestres. Elle est également ouverte une partie des vacances scolaires. L'idée est également d'augmenter les temps d'ouverture au public grâce à des moyens humains supplémentaires. Le Ludothécaire intervient sur le temps scolaire et périscolaire, dans les écoles élémentaires et au collège Braque, auprès des assistantes maternelles, et de la maison des ainés, des centres de loisirs et des organismes de formation. L'emprunt de jeux est mis en place via la bibliothèque attenante. La ludothèque fonctionne en partenariat avec les autres services de la ville de Rouen (jeunesse, temps de l'enfant) mais aussi avec le tissu associatif (mixité) et l'éducation nationale. Des ateliers spécifiques de découverte de jeux seront proposés par le Centre André-Malraux, hors les murs, Escape Game, animation Ludo-sportive, investissement dans des jeux d'extérieurs.

Action n°2 - 00319757 - Cité éducative - Clubs de langage "Les mots ont une histoire" : 14 350 €

Se fondant sur des recherches en sciences de l'éducation mais aussi en psychologie et en linguistique, l'action se base sur une double conviction concernant : la structuration des inégalités sociales de réussite scolaire dès la maternelle le rôle déterminant de la maîtrise du langage et de l'aisance de l'enfant dans l'environnement scolaire pour son acquisition des apprentissages fondamentaux, notamment le lire-écrire en CP. L'objectif plus spécifique des clubs langage est de permettre aux enfants fragiles de ne pas rater la première marche, de leur scolarité lors de l'apprentissage de la lecture-écriture en CP. Elle s'adresse ainsi aux enfants qualifiés de « petits parleurs » en GS. Il s'agit d'enfants qui, en raison de leurs caractéristiques sociologiques, culturelles et/ou linguistiques ou psychologiques, n'entrent pas aussi aisément que les autres dans le contexte spécifique de l'école. Ces enfants, repérés dans les premiers mois de l'année par leur enseignant, peuvent présenter voire conjuguer plusieurs caractéristiques dans les 3 profils d'enfants : les enfants muets n'osant prendre la parole dans le groupe classe ou face à l'adulte, les enfants faisant état d'un faible niveau de langage, d'un vocabulaire très limité et les enfants réputés francophones mais parlant à la maison une autre langue que le français (allophones). Le Club langage s'appuie sur un protocole qui inscrit l'intervention pédagogique dans un temps dédié, après la classe, dans un lieu spécifique, dans l'école et un rythme pris sur l'année. Le club réunit 5 à 7 enfants autour d'un animateur pendant une heure, trois fois par semaine après la classe sur 7 écoles maternelles. Sa durée d'une heure, incluant un temps de goûter, offre une transition après la journée de la classe. Le séquençage rapide des activités de la séance (chaque activité dure en moyenne 7-8 minutes) participe également au maintien de l'attention des enfants.

Action n°3 - 00319765 - Cité Educative - Conseil Municipal des Enfants des Hauts de Rouen : 2 800 €

Déclinaison du dispositif municipal existant pour capter spécifiquement les enfants de CM1 des Hauts de Rouen : - En réponse à la démobilisation des familles : proximité avec les écoles et les familles tout au long de leur mandat d'un an - En réponse aux problématiques de déplacement : réunions délocalisées dans le quartier - Fréquence des réunions augmentée (un mercredi tous les 15 jours, de 17H à 18H30) - Sensibilisation à la vie démocratique, à l'engagement citoyen, au bien vivre ensemble, lutte contre les préjugés, communication bienveillante.

Action n°4 - 00321604 - Cité éducative de Rouen - Persévérence Educative - Atelier de Remobilisation - Elèves de 6e et 5e du collège Camille Claudel : 7 000 €

Ces ateliers s'inscrivent dans un projet plus large de prévention du décrochage scolaire à l'échelle de la ville. Cette action est destinée aux élèves de 6e , 5e en difficultés scolaires : mal-être à l'école, absentéisme et /ou comportement inadapté dans le collège ou dans la classe (non respect du cadre). Les jeunes sont repérés par l'équipe pédagogique ou dans le cadre des cellules de veille (et/ou dans le cadre de réunions pluridisciplinaires). Cela concerne les collèges C. Claudel , J. Lecanuet et les jeunes sont majoritairement issus des QPV (à 70%). Ces ateliers sont co-construits et co-encadrés avec les équipes pédagogiques des établissements, l'APRE et une compagnie de théâtre : La Youle Compagnie. Les séances sont construites selon le même schéma avec une première partie où on aborde la question des émotions et des besoins, la question des qualités et des ressources et chaque jeune travaille sa principale difficulté: freins, obstacles. De l'entretien parents /enfants jusqu'à la fin des 10 séances, chacun doit avancer d'un pas et le parent s'engage lui aussi à aider son enfant sur un point . Ex . mettre une limite à son enfant sur la question des écrans. La compagnie de théâtre travaille l'expression, l'écoute et la prise en compte de l'autre et aide les jeunes à trouver leur place au sein d'un groupe. Un outil tel que le théâtre forum permet d'explorer des solutions de manière

collective. Les ateliers se déroulent au sein du Service Jeunesse sur le temps scolaire sur 10 séances . Les parents sont associés régulièrement à travers des entretiens, rencontres ou autre. Les parents et les établissements sont invités à la dernière séance, l'occasion de présenter leur travail. Les jeunes deviennent animateurs d'exercices qu'ils ont même vécus. Les jeunes s'engagent sur la totalité de l'atelier et ont une obligation d'assiduité. Les séances permettent aux jeunes : - De prendre de la distance et d'explorer leurs émotions, - D'aborder ses difficultés au sein de l'école mais aussi à l'extérieur, - De rechercher des solutions - De trouver sa place au sein du groupe et de favoriser l'écoute et la prise en compte de l'autre, - De développer une meilleure estime d'eux mêmes. Trois temps exceptionnels: Un atelier cuisine avec un chef cuisinier pour une rencontre métier Une sortie Escalade en extérieur encadrée par un club sportif permettant de travailler avec chacun le dépassement de soi même . Une sortie en centre équestre clôture cet atelier et permet aux jeunes, à travers le lien à l'animal, de prendre soin de soi et de sa relation aux autres. Les jeunes sont ensuite suivis tout au long de l'année soit par un animateur soit par un éducateur et sont réorientés si nécessaire (centres sociaux, soin....). Ils sont intégrés dans les dispositifs d'accès aux loisirs et de Départ en vacances du service jeunesse.

Action n°5 - 00321616 - Cité éducative - Persévérance Educative - Atelier de Remobilisation - Elèves de 4e du collège Georges Braque : 7 000 €

Ces ateliers s'inscrivent dans un projet plus large de prévention du décrochage scolaire à l'échelle de la ville. Cette action est à destination des élèves de 4e en difficultés scolaires : mal-être à l'école, absentéisme, comportement inadéquat dans le collège ou dans la classe (non respect du cadre). La 4 ième est une année importante, synonyme de contenus plus complexes et donc d'une plus grande exigence envers les élèves. C'est aussi les grands bouleversements de l'adolescence. Pour des élèves en difficulté cela se traduit par un décrochage aux apprentissages, des notes en baisse, des absences ou/et des problèmes de comportement plus importants. Le fait d'être en échec et de ne pas avoir de projet insécurisent les élèves et favorisent le décrochage. L'atelier est donc mis en place pour soutenir les jeunes sur cette année charnière. Les jeunes sont proposés et choisis par l'équipe pédagogique ou dans le cadre des cellules de veille (et/ou dans le cadre de réunions de pluridisciplinaires) et concernent le collège G. Braque. Les jeunes sont issus du QPV . Ces ateliers sont co-construits et co-encadrés avec l'équipe pédagogique de l'établissement. Les ateliers se déroulent au sein du collège sur le temps scolaire sur 13 séances majoritairement de 2h00. Certaines journées se déroulent tout l'après midi. Les parents sont associés régulièrement à travers des entretiens, rencontres ou autre. Les jeunes s'engagent sur la totalité de l'atelier et ont une obligation d'assiduité. Les parents ainsi que les établissements sont invités à participer à la dernière séance. Les séances permettent aux jeunes : - De prendre de la distance et d'explorer leurs émotions, - D'aborder ses difficultés au sein de l'école mais aussi à l'extérieur, - De rechercher des solutions - De trouver sa place au sein du groupe et de favoriser l'écoute et la prise en compte de l'autre, - De se projeter dans l'avenir - De développer une meilleure estime d'eux mêmes. Chaque séance débute avec un rituel d'entrée pour travailler le ressenti et l'humeur des jeunes. Les séances sont co-construites avec 2 comédiens d'une compagnie de théâtre (Comme une idée) qui interviennent avec des outils et exercices favorisant l'expression, l'écoute et la prise en compte de l'autre. Les séances aideront les jeunes à trouver leur place au sein d'un groupe. Certaines séances sont encadrées par la CPE et l'assistante sociale du collège autour de la posture d'élève, leur rapport à l'école, et leur estime de soi. Ce temps permet aussi d'aborder leurs difficultés et les obstacles rencontrés. Un atelier Bois avec l'Association L'Atelier Autonome et un atelier Cuisine avec un Chef Cuisinier permettent la rencontre avec des professionnels et un métier. Une sortie à l'Agence régionale des Métiers et une visite dans des CFA permettent d'aborder leur projet professionnel post 3 ième. Une sortie en centre équestre clôture cet atelier et permet aux jeunes, à travers le lien à l'animal, de prendre soin d'eux et de leur relation aux autres. Les jeunes sont ensuite suivis tout au long de l'année soit par un animateur soit par un éducateur et sont réorientés si nécessaire (centres sociaux, soin....). Ils sont intégrés dans les dispositifs d'accès aux loisirs et de Départ en vacances du service jeunesse.

Action n°6 - 00320154 - CITE EDUCATIVE - Des Livres à soi : 3 874 €

Des livres à soi est un programme de médiation à la littérature jeunesse, de démocratisation de la lecture et de prévention de l'illettrisme, principalement déployé dans les QPV mais également en ruralité, qui recourt au livre de jeunesse comme vecteur d'inclusion sociale et de soutien à la parentalité. Ce dispositif s'organise avec les structures sociales de proximité que fréquentent les familles mais également les structures de lecture publique et de l'enfance, de l'éducation, de la solidarité... Concrètement l'action repose sur un corpus d'albums et une méthode de lecture basés sur l'image / la narration par l'image. Les familles bénéficiaires sont d'abord repérées par les structures sociales opératrices de l'action. Ces dernières élaborent, sur la base de leurs connaissances des familles, des enfants et du quartier, les critères à partir desquels la proposition sera faite à 20 familles du quartier, de s'inscrire de manière volontaire dans le projet, sans aucune participation ou contrepartie financière. Les parents bénéficient de 10 rendez-vous. Six ateliers permettent aux parents en difficulté de lecture de se familiariser et se former à l'usage du livre et de l'album jeunesse pour installer ce dernier dans leurs pratiques familiales et la relation à leurs enfants. En amont, les professionnel·le·s (et les bénévoles) des structures sociales de proximité opératrices du projet sont accompagné·e·s pour intégrer et développer la place du livre de jeunesse dans leurs structures et leurs pratiques professionnelles et

suivent des cursus de formation à la médiation pour permettre aux parents, lors des ateliers sus-mentionnés, de découvrir et de s'approprier la littérature jeunesse. Au plan opérationnel, l'action s'appuie sur les professionnels des structures sociales et de l'enfance, mieux à même de toucher les publics concernés, mais elle se réalise en étroite collaboration avec les acteurs du livre et de la lecture et décloisonne les cultures professionnelles. Ainsi s'organisent, entre les 6 ateliers, des sorties préparées des familles en bibliothèque, en librairie et/ou sur des événements littéraires locaux. Chaque famille bénéficiera de chèque-lire et chaque structure de proximité opératrice, d'une dotation de livres pour installer ou enrichir en son sein un "espace lecture". Bénéficiaires de l'action : - 20 Volontaires repérés par les structures sociales locales, en priorité des familles éloignées de la lecture. - environ 3 enfants/ familles inscrites au programme - 20 personnes issues des partenaires et du personnel formées à la littérature jeunesse En terme de temporalité l'action se déroulera de septembre 2025 à juillet 2026. La demande d'aide sollicitée dans le cadre du contrat ville se focalise sur le financement de la formation réalisée par le SLPJ (Salon du Livre et de la Presse Jeunesse) de Montreuil sur deux jours à destination des professionnels s'engageant sur l'action et l'acquisition de la bibliographique d'albums jeunesse nécessaire pour la formation et mener par la suite les ateliers auprès des parents. Récapitulatif méthodologique et calendaire : 1.Phase préparatoire : de septembre à décembre 2025 - Formation des professionnels et bénévoles : Formation de deux jours dispensée par le Salon du Livre et de la Presse Jeunesse (SLPJ) pour 10 à 15 professionnels et bénévoles issus des structures sociales et éducatives locales. - Acquisition de ressources : Achat d'une bibliographie d'albums jeunesse (67 titres) pour soutenir les formations et les ateliers. 2.Ateliers pour les parents : 2026 -Durée : 10 rendez-vous, dont 6 ateliers de formation pour les parents. -Contenu : Formation à l'utilisation des albums jeunesse dans les pratiques familiales, sensibilisation à la lecture et conseils sur le choix de livres adaptés. 3.Sorties culturelles : 2026 -Objectif : Familiariser les familles avec les lieux de culture (bibliothèques, librairies, événements littéraires locaux). -Nombre : 3 sorties organisées durant le programme. 4.Création d'espaces lecture : 2026 -Une structure opératrice partenaire bénéficiera d'une dotation en livres pour enrichir leurs espaces de lecture et pérenniser l'accès à ces ressources. 5.Événement de clôture : 2026 -Une fête conviviale réunissant les familles participantes pour valoriser les apprentissages et renforcer le lien avec les structures partenaires.

Action n°7 - 00320107 - Cité Éducative des Hauts de Rouen : parcours danse : 20 000 €

Le Parcours danse de la Cité Éducative des Hauts de Rouen est un parcours de découverte de la danse, de la crèche au lycée qui a réussi à tisser un lien fort entre les communautés éducatives, les ressources culturelles d'un territoire, les enfants et leurs familles. Point important : depuis le début , le projet s'inscrit dans l'accompagnement de la création d'un pôle danse au sein du centre social Diana-Armengol-Markarian avec à la fois des stages de danse pendant les vacances scolaires et un cours d'éveil à la danse toute l'année, pour les enfants des Hauts de Rouen, proposé par le Conservatoire de la ville. Le parcours danse de la Cité Éducative constitue un véritable terreau de forces vives prêtes à se mobiliser pour faire que cette antenne du Conservatoire dédiée à la danse sur les Hauts de Rouen soit un succès et que l'objectif, à terme, de diversifier les élèves du Conservatoire soit atteint. Durant les 3 premières années du parcours, 20 groupes participaient chaque année. Afin de pouvoir répondre à toutes les demandes, l'année 2024/2025 a vu le nombre de groupes augmenter. 22 groupes participent désormais, soit environ 500 enfants. À noter que la majorité des groupes est constituée de classes de maternelle et d'élémentaire - âge crucial pour commencer la danse et déconstruire les stéréotypes de genre liés cette discipline. L'année 2024/2025 est jalonnée par : - 11h d'intervention d'un.e danseur·seuse professionnel·le auprès de chaque groupe, réparties dans l'année. Au total, 7 à 8 professionnel·les mobilisé·es. - Des interventions ponctuelles de lycéen·nes en option danse au lycée Flaubert auprès de groupes. Passerelles essentielles qui permettent aux enfants à la fois d'être sensibilisés la danse par l'intervention de pairs et de découvrir l'option danse du lycée Flaubert comme un débouché possible (option peu fréquentée par les jeunes des Hauts de Rouen). - Des temps de rencontre plus informels entre les groupes (un groupe crèche allant assister à une séance d'une classe de CP par exemple). - Une formation pratique et théorique pour chaque professionnel·le- petite enfance, enseignant·e et professeur·e·impliqué·e. Ces temps de formation sont ouverts également aux lycéen·nes en option danse au lycée Flaubert (cette formation fera l'objet d'une demande de subvention cité éducative spécifique) - Un parcours de spectateur pour les enfants. Jusqu'à présent, un seul spectacle était programmé ce qui ne permettait pas à tous les enfants d'y assister. En 2024/2025, nous souhaiterions programmer deux spectacles danse jeune public au centre Malraux et à la salle Louis Jouvet. - En fin d'année scolaire, une rencontre inter-classes organisée à la salle Louis Jouvet, pour tous les groupes et avec une démonstration d'un groupe lycéen·nes en option danse au lycée Flaubert. - Tout au long de l'année, en dehors du temps scolaire, pour les enfants qui le souhaitent : des cours d'éveil à la danse proposés par le Conservatoire tous les mercredis et dans le cadre de stages pendant les vacances (dont un stage danse parents/enfants) au sein de centre social Diana-Armengol-Markarian. Cette demande concerne également le 1er trimestre de l'année scolaire 2025/2026.

Action n°8 - 00320370 - Cité éducative - Le BAFA citoyen : 4 000 €

Le BAFA citoyen a pour but d'apporter une aide financière de 100€ à 500€ ainsi qu'un accompagnement individualisé pour les jeunes de 17 à 25 ans désirant réaliser leur BAFA. Tout au long de l'année, les jeunes peuvent faire une demande de BAFA citoyen en se rendant dans les structures Info Jeunes de la Ville de Rouen. Dans un premier temps,

Ils sont informés sur les différentes étapes de la formation ainsi que sur les aides existantes. S'ils souhaitent confirmer leur inscription, un entretien est réalisé afin dévaluer les motivations et la projection dans le métier d'animateur. Par la suite, un contrat d'engagement est signé entre le jeune et le service Jeunesse. Ce contrat rappelle l'aide financière allouée, l'accompagnement du service et l'engagement du bénéficiaire dans une action citoyenne. L'équipe du service Jeunesse accompagne les bénéficiaires tout au long de la formation en faisant des évaluations régulièrement. Les actions citoyennes sont organisées avec les partenaires associatifs et institutionnels du territoire. Durant cet accompagnement, d'autres sujets sont également travaillés : l'orientation et la formation, la recherche d'emploi, l'accès aux droits communs. Pour 2025, il est envisagé de proposer aux jeunes bénéficiaires du dispositif, des formations complémentaires visant à améliorer encore leur compétences en animation et faciliter ainsi leur recherches d'emploi dans le champ de l'animation volontaire.

Action n°9 - 00320640 - Cité Educative - Réseau parent'hauts des Hauts : 6 630 €

Contexte et origine du projet : Dans le cadre des Cités éducatives des Hauts de Rouen, un groupe de travail "parentalité" a été créé en 2019. La dynamique de ce groupe a été relancée en 2023 avec l'arrivée de l'équipe du nouveau centre social municipal, Diana Armengol-Markarian (DAM). En 2023, le pilotage était assuré par Kelly Crevel (référente familles du centre social DAM), Alice Amourette (CAF76) et Jean-Sébastien Teixidor (chef de file de la Cité Educative). En 2023, 2 actions ont été mises en œuvre dans le cadre de groupe : -2 sessions de formation autour de l'interculturalité à destination des professionnels et bénévoles -Et « Le temps des parents », 1 journée conviviale d'informations, de rencontres et d'échanges à destination des parents « Depuis février 2024, le pilotage est porté par Murielle Mayet (Département 76), Marie Thomas (Cheffe de projet opérationnelle Cités éducatives HDR et Château Blanc) et toujours Kelly Crevel (référente familles au centre social Diana municipal). Ce groupe est constitué d'acteurs institutionnels et associatifs du territoire des Hauts de Rouen (quartiers Sapins, Châtelet, Lombardie et Grand'Mare). Les réunions de travail du groupe Parentalité ont permis de faire émerger des besoins prégnants : souhaits d'être formés pour les professionnels et les parents, notamment sur les questions liées à l'interculturalité (ce qui a conduit à l'organisation de la formation), et volonté de mieux connaître l'offre disponible sur le territoire et de se rencontrer, ce qui a conduit à l'organisation du forum "le temps de Parents". Actions mises en place en 2024 : -Session de formation autour de l'interculturalité à destination des professionnels et bénévoles : x 2 session de bases x 2 session d'approfondissement Association des parents à la construction du projet : Parents et professionnels sont associés pleinement à l'organisation de ce temps fort. L'action a été construite à partir des besoins, préoccupations exprimés par les parents lors des différentes rencontres thématiques, actions collectives... existants sur le territoire (café des parents, rendez-vous des parents, groupe de parole de parents, etc.) et par les professionnels en contact avec les habitants. Par ailleurs des représentants de Parents d'élèves ont participé à certaines réunions du groupe de travail Parentalité ayant imaginé ce projet ; ils ont pu faire part de leurs besoins et de leurs souhaits d'actions. Instance de pilotage du projet : Le projet est piloté par le groupe de travail transversal "Parentalité" dans le cadre des Cités éducatives des hauts de Rouen. x Co pilotage 2024 : Kelly CREVEL (Ville de Rouen), Murielle MAYET (Département 76) et Marie Thomas (Cheffe de projet opérationnelle Cités éducatives HDR et Château Blanc). Le groupe est composé d'acteurs divers travaillant ou habitant sur le quartier des Hauts de Rouen : - Services municipaux : Direction Petite Enfance ; Direction Enfance et Éducation avec la référente PEDT et le Programme de Réussite Éducative ; Direction Solidarité et Cohésion sociale avec l'Unité des travailleurs sociaux QPV, l'Atelier Santé Ville, la France Services, le centre social DAM, Direction Culture Jeunesse Vie associative et International avec le Réseau des bibliothèques, le centre culturel Malraux - Département 76 : CMS, PMI, La récréation / LAEP - Institutions : CAF 76, Fédération des Centres Sociaux 76 - Associations : EPE 76, mix'CITE, I.d hauts, Lire à voix Haute Normandie, Centre social Pernet, PRH 76 Description de l'action 1 : Le temps des parents Sur 2 journées : 1. Un temps pour les parents - journée conviviale d'informations, de rencontres et d'échanges à destination des parents et plus particulièrement ceux des hauts de Rouen avec : - Stands d'informations des différents acteurs du territoire, - Tables rondes avec un temps de restitution - Conférence - Repas offert aux participants - En amont de la journée, il sera proposé des micro actions dans les structures partenaires afin de favoriser la mobilisation et l'implication. En 2024, un questionnaire à destination des parents pour connaître leurs attentes quant à cette journée, avait circulé dans différentes structures (92 questionnaires ont été remplis). 2. Un temps parents-enfants avec des animations parents-enfants/ parents : Espace tout-petits, Espace de lecture espace tout-petits, Exposition interactive, ateliers scientifiques, ateliers créatifs et de bricolage, ludothèque, un spectacle pour clôturer la journée Description de l'action 2 : Formation à destination des professionnels et des bénévoles Les membres du groupe parentalité ont toujours cette volonté de travailler ensemble pour créer du lien interprofessionnel mais aussi avec les familles et les bénévoles qui maillent sur les hauts de Rouen en prenant en compte les environ 85 nationalités qui cohabitent sur le territoire. Cette réalité implique de toujours travailler spécifiquement sur la question de l'interculturalité. Après les 4 sessions de formation en décembre 2024 autour de la parentalité et l'interculturalité à destination des professionnels et bénévoles, il y a toujours cette volonté du groupe est d'approfondir les notions acquises sur les journées de formation de bases. Pour l'année 2025, il est prévu : - 2 sessions de formation d'approfondissement sur l'interculturalité à destination des professionnels ayant participé à la formation en 2024 - 2 autres sessions de formation afin de répondre aux besoins exprimés par les

membres du groupe. La thématique reste encore à définir, il y a des propositions autour des compétences psychosociales, autour de l'inclusion ou encore du handicap (notamment l'autisme).

Ce projet a pour objectif de :

Action n° 1 : CITE EDUCATIVE - Ludotheque

Proposer des animations par le jeu, conçues comme des ressources éducatives favorisant la réussite Susciter le partage et l'échange parents/enfants autour du jeu Etre un lieu de socialisation

Action n° 2 : Cité éducative - Clubs de langage "Les mots ont une histoire"

- Renforcer l'apprentissage des fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) - Renforcer les relations école-famille - Développer les compétences langagières des enfants et des familles

Action n° 3 : Cité Educative - Conseil Municipal des Enfants des Hauts de Rouen

- Permettre un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge en les familiarisant avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers, etc.) - Accompagner les enfants dans la gestion de leurs projets d'utilité publique

Action n° 4 : Cité éducative de Rouen - Persévérance Educative - Atelier de Remobilisation - Elèves de 6e et 5e du collège Camille Claudel

Prévenir le décrochage scolaire et promouvoir la continuité éducative, - Favoriser un temps d'apaisement et de prise de recul, - Apprendre à gérer ses émotions et favoriser l'estime de soi - Ouvrir le champ des possibles en travaillant sur le projet d'avenir,

Action n° 5 : Cité éducative - Persévérance Educative - Atelier de Remobilisation - Elèves de 4e du collège Georges Braque

- Prévenir le décrochage scolaire et promouvoir la continuité éducative, - Favoriser un temps d'apaisement et de prise de recul, - Apprendre à gérer ses émotions et favoriser l'estime de soi - Ouvrir le champ des possibles en travaillant sur le projet d'avenir,

Action n° 6 : CITE EDUCATIVE - Des Livres à soi

Des livres à soi inscrit l'album jeunesse au cœur de la parentalité et « soutien » cette dernière Il sensibilise et « forme » les parents à la lecture (l'usage) d'albums (choix, méthode) Il les réhabilite dans leur rôle d'accompagnement de leurs enfants vers l'écrit Il vise à réduire les inégalités d'accès à la culture dans les quartiers politique de la ville Il participe des actions de prévention de l'illettrisme Il installe un « projet lecture » attractif et original dans les centres sociaux ou les structures sociales de proximité du quartier. Le projet "Des Livres à Soi" s'inscrit pleinement dans les priorités des Cités éducatives en renforçant la parentalité, en réduisant les inégalités culturelles et éducatives, et en consolidant les partenariats locaux. Son financement par la Politique de la Ville et les Cités éducatives constitue une opportunité de démultiplier l'impact d'un dispositif éprouvé et adaptable aux réalités locales

Action n° 7 : Cité Éducative des Hauts de Rouen : parcours danse

- Créer un parcours chorégraphique de la petite enfance à l'âge adulte sur tous les temps de la vie - Développer l'accès à la culture en renforçant les relations école famille - Crée une continuité pédagogique inter degré de la crèche au lycée - Tisser des liens avec les structures culturelles de proximité - Crée des propositions artistiques et culturelles pérennes - Amener une pratique régulière de la danse

Action n° 8 : Cité éducative - Le BAFA citoyen

- Favoriser l'autonomie à travers l'accès à la formation et à l'emploi - Développer des actions citoyennes contribuant à l'enrichissement personnel et professionnel des jeunes

Action n° 9 : Cité Educative - Réseau parent'hauts des Hauts

- Rendre visible les actions parentalité sur le territoire des Hauts de Rouen (HDR) - Favoriser un lieu de rencontre entre parents et acteurs travaillant autour de la Parentalité - Promouvoir les lieux de ressources - Présenter des outils, actions, réflexions autour du sujet parentalité - Former ensemble les parents, bénévoles et professionnels sur les sujets liés à l'interculturalité et à la parentalité - Mise en place de débats/ tables rondes pour laisser la parole aux familles - Organiser des rencontres parents/ professionnels/ institutions/ associations/ bénévoles autour de la parentalité - Dynamiser le territoire local, changer l'image du quartier

Pour réaliser ce projet, les moyens suivants seront mis en œuvre :

Action n° 1 : CITE EDUCATIVE - Ludotheque

La Ludothèque bénéficie de 2000€ de budget de fonctionnement ainsi que le salaire du ludothécaire et du service civique. Le reste du budget est sous réserve de subvention. (CAF et Cité éducative/Politique de la ville) Le lieu ludothèque existe déjà ainsi que le fond de jeux

Action n° 2 : Cité éducative - Clubs de langage "Les mots ont une histoire"

Les intervenants sont des animateurs horaires ville rémunérés (intervention + préparation) qui bénéficieront d'outils pédagogiques pour mener leurs séances.

Action n° 3 : Cité Educative - Conseil Municipal des Enfants des Hauts de Rouen

Animation des séances par une intervenante du collectif Polymorphe

Action n° 4 : Cité éducative de Rouen - Persévérence Educative - Atelier de Remobilisation - Elèves de 6e et 5e du collège Camille Claudel

Un animatrice socioéducative du Service Jeunesse prépare et encadre l'atelier de remobilisation et coordonne les acteurs avec le soutien de la responsable jeunesse 11/18 ans. L'animatrice, par ailleurs chargée de l'accompagnement des collégiens, peut ainsi accompagner les jeunes et leurs familles tout au long de l'année. L'encadrement est assuré par 2 personnes à chaque séance et parfois 4 (2 différents /heure) avec des intervenants extérieurs sur des compétences spécifiques. Les équipes pédagogiques des établissements sont pleinement associées tout au long des étapes : assistante sociale, infirmière, principaux ... Les partenaires de ce projet sont : le Programme de réussite éducative, le club de prévention spécialisée ,le centre social S.Veil .et les Collèges Lecanuet et Claudel. Pour chaque jeune et en fonction de ses difficultés, un référent de parcours est déterminé. Cela peut être un éducateur ou un animateur. Du matériel pédagogique est prévu (paperboard, feutres....papier, pâte à modeler) et deux salles différentes seront nécessaires à chaque fois pour travailler en sous groupe.

Action n° 5 : Cité éducative - Persévérence Educative - Atelier de Remobilisation - Elèves de 4e du collège Georges Braque

Une animatrice socioéducative du Service Jeunesse prépare et encadre l'atelier de remobilisation et coordonne les acteurs avec le soutien de la responsable jeunesse 11/18 ans. L'animatrice, par ailleurs chargée de l'accompagnement des collégiens, peut ainsi accompagner les jeunes et leurs familles tout au long de l'année. L'encadrement est assuré par 2 personnes à chaque séance et parfois 4 (2 différents /heure) avec des intervenants extérieurs sur des compétences spécifiques. L'équipe pédagogique de l'établissement est pleinement associée tout au long des étapes : psychologue scolaire, assistante sociale, infirmière, principaux ... Les partenaires de ce projet sont : le Programme de réussite éducative, le club de prévention spécialisée , et le Collège Braque . Pour chaque jeune et en fonction de ses difficultés, un référent de parcours est déterminé. Cela peut être un éducateur ou un animateur. Du matériel pédagogique est prévu (paperboard, feutres....papier, pâte à modeler) et deux salles différentes seront nécessaires à chaque fois pour travailler en sous groupe.

Action n° 6 : CITE EDUCATIVE - Des Livres à soi

Equipe de la bibliothèque Saint-Sever : responsable de la bibliothèque, responsable jeunesse, chargés de collections et agents d'accueil et médiation Partenaires associatifs et institutionnels : -Equipe de la MJC/centre social de la Rive Gauche : salariés (directrice et responsable du centre social) -Equipe du CMS Europe : assistants sociaux -Equipe du Programme de Réussite Educative - Equipe du périscolaires de la Ville : animateurs de centres de loisirs -Equipe de la Maison des familles : bénévoles -Equipe de IAPE 76 : bénévoles - Equipe de crèche : agents ville de Rouen Espaces dédiés de mise à disposition : la bibliothèque Saint-Sever, salle réunion de la MJC Fonds documentaire : bibliographie (environ 67 albums jeunesse) d'après la liste transmise par le Salon du Livre et de la presse Jeunesse en Seine-Saint-Denis

Action n° 7 : Cité Éducative des Hauts de Rouen : parcours danse

Un équipe dédiée à l'organisation, la mise en oeuvre et au suivi du parcours composée de la directrice de l'école maternelle Marguerite Messier, la coordinatrice REP Nord, la conseillère pédagogique en éducation artistique et culturelle - EAC (DSDEN 76), la professeure de danse du lycée Flaubert, la référente danse de l'Etincelle, théâtre(s) de la Ville de Rouen et la chargée de mission EAC de la direction de la culture de la Ville de Rouen.

Action n° 8 : Cité éducative - Le BAFA citoyen

Deux informateurs Jeunesse du service Jeunesse de la Ville de Rouen (un sur la rive gauche et un sur les Hauts de Rouen) vont coordonner le dispositif BAFA Citoyen et assurer l'accompagnement des bénéficiaires tout au long de la formation. Des temps d'information sur la formation BAFA sont organisés régulièrement tout au long de l'année. Les structures Rouen Info Jeunes et les outils issus du label "Information Jeunesse" sont mis à disposition. Une campagne d'affichage est également réalisée afin de communiquer sur le dispositif.

Action n° 9 : Cité Educative - Réseau parent'hauts des Hauts

Organisation de l'événement par le groupe de travail Parentalité de la Cité éducatives des Hauts de Rouen réunissant jusqu'à 30 professionnels et piloté par Kelly Crevel (CSDAM), Murielle Mayet (La Récréation - LAEP du Département 76), Marie Thomas (Cheffe de projet Cité Educative Education Nationale) x Mise à disposition d'un lieu (Centre social Diana Armengol-Markarian ou autre), possédant différentes salles x Matériels et intervenants divers : espace tout-petits, garde d'enfants, exposition interactive, ateliers scientifiques, objets de puériculture, ludothèque, etc. x Formation : prestataire formateur et son matériel, lieu pouvant accueillir la formation (Centre Malraux, Texcier ou Diana Armengol Markarian)

Article 2 : Respect du Contrat d'engagement républicain par les associations et les fondations

Le bénéficiaire de la subvention représentant une association ou une fondation, s'engage à respecter le contrat d'engagement républicain prévu à l'article 10-1 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations notamment :

- à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution ;
- à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;
- à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

L'association ou la fondation informe ses membres par tout moyen (affichage dans ses locaux, mise en ligne sur son site internet, etc...) des engagements inscrits dans le contrat d'engagement républicain. Elle veille à ce qu'ils soient respectés par ses dirigeants, ses salariés, ses membres et ses bénévoles.

Tout constat d'un manquement commis par l'une ou l'autre de ces personnes conduira au versement de la subvention au prorata de la période restant à courir.

Article 3 : Imputation budgétaire et comptable

La subvention est imputée sur les crédits du programme budgétaire Politique de la ville (147).

Domaine fonctionnel : 0147-01-10

Code activité : 014701010101

Groupe marchandise : 10.03.01

L'ordonnateur de la dépense est : le préfet

Votre interlocuteur, service prescripteur, est : la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine-Maritime

Le comptable assignataire est : le directeur des finances publiques

7 BD BERTRAND BP40532

14034 CAEN CEDEX 1

Article 4 : Modalités de versement

La subvention sera versée en totalité dans le mois suivant sa notification sur le compte :

IBAN : FR5530001007070000V05001883

BIC : BDFEFRPPCCT

Article 5 : Détermination du montant de la subvention

Le montant de la subvention a été déterminé au vu du budget prévisionnel établi par l'organisme dans son dossier de demande de subvention. Le financement n'excède pas la différence entre les charges directes et indirectes et les recettes engendrées par la mise en œuvre de l'action.

Les coûts totaux estimés éligibles sont de :

Action n° 1 - CITE EDUCATIVE - Ludotheque :

Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 48 050 €

Action n° 2 - Cité éducative - Clubs de langage "Les mots ont une histoire" :

Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 20 500 €

Action n° 3 - Cité Educative - Conseil Municipal des Enfants des Hauts de Rouen :

Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 4 000 €

Action n° 4 - Cité éducative de Rouen - Persévérance Educative - Atelier de Remobilisation - Elèves de 6e et 5e du collège Camille Claudel :

Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 15 750 €

Action n° 5 - Cité éducative - Persévérance Educative - Atelier de Remobilisation - Elèves de 4e du collège

Georges Braque :

Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 15 750 €

Action n° 6 - CITE EDUCATIVE - Des Livres à soi :

Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 5 663 €

Action n° 7 - Cité Éducative des Hauts de Rouen : parcours danse :

Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 24 000 €

Action n° 8 - Cité éducative - Le BAFA citoyen :

Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 23 000 €

Action n° 9 - Cité Educative - Réseau parent'hauts des Hauts :

Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 26 197 €

Article 6 : Délai de réalisation

Le programme d'actions doit être achevé au plus tard le **31 décembre 2025**.

Article 7 : Compte-rendu financier

L'organisme bénéficiaire devra justifier l'emploi de la subvention **lors de toute nouvelle demande** ou, à défaut, au plus tard le 30 juin 2026, en produisant un compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000.

La justification s'effectue directement dans l'espace Usagers de la plateforme DAUPHIN.

En cas de non production du compte rendu financier, la subvention sera reversée au Trésor public.

Si le financement excède la différence entre les produits et les charges, les sommes non utilisées seront reversées au Trésor public.

Article 8 : Contrôle

L'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938 et l'article 112 de la loi du 31 décembre 1945 obligent toute association, société ou collectivité privée ou publique bénéficiant d'une subvention de l'État à « *fournir ses budgets et comptes au ministre qui accorde la subvention. Elle peut en outre être invitée à présenter les pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile. Tout refus de communication entraînera la suppression de la subvention* ».

En conséquence, l'organisme s'engage à :

- faciliter tout contrôle, sur pièces ou sur place
- disposer d'une comptabilité analytique issue de la comptabilité générale
- mettre en place des outils fiables et réguliers d'enregistrement de l'activité permettant d'en rendre compte à tout moment

En cas de non-réalisation, de réalisation non conforme ou de refus de communication de comptes ou de pièces justificatives, la subvention sera reversée au Trésor public.

Article 9 : Publicité

Les financements de l'État doivent être portés obligatoirement à la connaissance des bénéficiaires et du grand public. Tous les documents de promotion et de communication (affiches, flyers, programmes, site internet...) doivent porter le logotype et la mention « avec le soutien du ministère chargé de la ville ».

Le logo est téléchargeable sur le site de l'agence nationale de la cohésion des territoires : <https://anct.gouv.fr> - Subvention de la politique de la ville – Communiquer

Article 10 : Révision - Résiliation - Règlement des conflits

Toute proposition de modification des dispositions de la présente convention doit faire l'objet d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Seul un avenant pourra en modifier les termes.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci sera résiliée à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse. Le versement au Trésor public de tout ou partie des sommes déjà versées pourra être exigé.

Le tribunal administratif territorialement compétent connaîtra les éventuelles contestations nées de l'application du présent acte.

Fait en deux exemplaires originaux

Attention

Seule la convention signée des deux parties et dûment notifiée, ouvre droit à subvention dans les conditions de l'article « Modalités de versement ».

Le _____

Pour l'organisme bénéficiaire
Prénom et NOM du signataire

Pour l'État